


ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,
Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime (Agence territoriale
de Saint Jean d'Angély),
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
Madame la Présidente du FSSH Cycliste de Saint Hilaire de Villefranche

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera
adressée à :

Monsieur le Maire de Saint Hilaire de Villefranche,
Monsieur le Maire de Juicq,

Fait à La Rochelle,
Le 16 AVR. 2024
La Présidente du Département,
Par délégation,

Le Responsable
Entretien Exploitation
J.F. SALANON